

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

courante, sont priés de nous adresser jusqu'au 28 juin au plus tard un état nominatif des hommes qu'ils désirent envoyer à cette école.

Le Canton d'Argovie enverra en outre 1 officier et un sous-officier d'armement.

Le Département se réserve toutefois de réduire le nombre des armuriers présentés si cela est nécessaire.

Si jusqu'au 1^{er} juillet prochain, les Cantons ne reçoivent pas d'autres communications, ils devront envoyer à Zofingue les hommes qu'ils auront présentés.

Une communication spéciale sera faite au sujet du personnel à envoyer au cours de répétition d'armuriers.

Le chef du Département militaire fédéral,
WELTI.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

M. le préfet de la Haute-Savoie vient d'adresser la circulaire suivante aux maires des arrondissements de Bonneville, St-Julien et Thonon :

Annecy, 13 juin 1871.

Monsieur le maire,

Quelques personnes de Bonneville ont cru devoir adresser à MM. les maires des arrondissements de Bonneville, St-Julien et Thonon, une résolution destinée à être soumise aux conseils municipaux et ayant pour objet de demander la séparation de la Savoie du Nord du reste de la France.

Cette tentative, bien que n'ayant pas de chances de succès, a occupé la presse locale et a obtenu ainsi un certain retentissement dont le gouvernement de la république a dû se préoccuper.

La résolution qu'on a demandé de soumettre aux conseils municipaux étant essentiellement inconstitutionnelle, et les conseils ne pouvant en délibérer, j'ai l'honneur de vous prier, M. le maire, de me transmettre, sans délai, les exemplaires du manifeste sécessionniste qui vous ont été adressés.

Agrérez, etc.

Le préfet de la Haute-Savoie,
Jules PHILIPPE.

Nous n'avons pas besoin de rappeler, à cette occasion, qu'il est du devoir de tout citoyen suisse désireux d'épargner des difficultés à son pays de se tenir soigneusement à l'écart du mouvement qui se produit en Savoie. En revanche, il nous semble que le gouvernement français ne devrait pas tarder plus longtemps de régulariser, en commun avec la Suisse, la position de la zone neutre en ce qui concerne les anciennes clauses devenues inapplicables depuis l'annexion de 1860.

On constate avec peine dans les récentes démissions supérieures celle de M. le colonel fédéral Bontems, commandant de la 4^e division, quoique chacun reconnaisse que jamais droit à la retraite ne fut mieux gagné. Les excellents services du doyen d'âge de notre état-major fédéral datent en effet de 1850, dès sa sortie du service de France, et son dernier brevet de 1859. En adressant au démissionnaire l'expression de ses regrets et de sa reconnaissance, le Conseil fédéral lui a maintenu les honneurs de son rang dans les termes les plus flatteurs. De son côté l'armée lui gardera un bon souvenir, sans désespérer de bénéficier encore de ses nobles et vigoureuses qualités militaires, si quelque danger prochain menaçait l'horizon ; la 4^e division entr'autres, si elle devait subitement voler à la frontière comme en janvier dernier, serait fière de s'y retrouver sous son énergique commandement, où les années ne se trahissaient que par l'expérience de tous les détails du service de campagne et par les soins les plus paternels pour les hommes sous ses ordres.

P.-S. La *Schw. militair-Zeitung* exprime des sentiments analogues en ces termes : — « Par son énergie, sa science et ses hautes aptitudes militaires, le colonel Bontems compta longtemps parmi nos officiers supérieurs les plus

distingués. Nous ne nous séparerons pas de ce chef, sur lequel nous aurions porté nos regards avec confiance dans le danger, sans lui exprimer notre respectueuse sympathie. Puisse le digne vétéran être remplacé par un aussi digne que lui ! »

La nouvelle ligne frontière entre l'Allemagne et la France se trouve tracée comme suit :

« En vertu de l'article additionnel 8 du traité de paix du 18 mai, sont rendus à la France les territoires suivants, cédés par le traité préliminaire : a) le canton de Germagny tout entier, avec 13,500 âmes ; b) la partie orientale du canton de Belfort, 4,000 âmes ; c) la partie orientale du canton de Delle, 8,000 âmes ; d) l'occident du canton de Fontaine, 6,000 âmes ; e) les communes de Suarce, Chavenatte et Charvarmes-les-Grands du canton de Dannemarie, avec 1,000 âmes ; f) 2,100 âmes du canton de Massmünster, avec les communes de Rougemont, Leval, Petite-Fontaine et Romagny. Total : 54,600 âmes.

» La frontière de l'empire au sud-ouest de l'Alsace concorde donc exactement avec celle des langues données par Kiepert et Bœckh, dans leurs cartes de l'Alsace-Lorraine. C'est une frontière naturelle, en ce sens qu'elle suit la ligne de partage entre la vallée de Doller (canton de Massmünster) et les vallées de Ste-Madeleine et de St-Nicolas. Cette ligne, partant du Ballon d'Alsace, est formée par les prolongements du Barenkouf et va jusqu'à la limite des cercles de Thann et d'Altkirch. Les compensations stipulées dans le canton de Thionville, de la frontière sud du Luxembourg jusqu'à la vallée de l'Orne, ne comprennent que 7,000 âmes. Elles embrassent les communes d'Audun, Aumetz, Fontoy, Bure, Niluringen, Neufchef, Heringen, Redingen, Russingen, Fressingen, Lammeringen, Knüllingen et Bullingen. »

Le manque de place nous force d'ajourner au prochain numéro nos observations sur le rapport révisionniste de M. le conseiller d'Etat Borel en faveur de la centralisation militaire.

— **Berne.** Dans la séance du 31 mai le Grand Conseil s'est occupé de diverses nominations et questions militaires importantes.

M. Kuhn, major fédéral, à Bienne, a été nommé commandant de l'artillerie. On nomme encore divers commandants et majors de la réserve.

On passe ensuite, dit une correspondance du *National suisse*, aux propositions de la commission touchant les promotions des officiers de l'infanterie, les exercices de tir de cette arme et la révision de la loi sur les sociétés de tir.

Le gouvernement propose, vu la réorganisation prochaine de l'organisation militaire fédérale, de ne pas entrer en matière pour le moment, ce à quoi M. le colonel Meyer, rapporteur de la commission, s'oppose, la révision fédérale pouvant encore se faire attendre plus de trois ans et la Suisse devant se tenir prête à toutes les éventualités. *Pendant l'internement, des généraux français doivent lui avoir dit qu'ils avaient, pour certains cas, eu l'ordre en poche de ne pas respecter la neutralité suisse, malgré toutes les assurances données officiellement.*

Cette considération l'emporta ; l'entrée en matière fut décidée et les diverses propositions de la commission adoptées, savoir en ce qui concerne le tir de l'infanterie, deux exercices de tir d'un jour auront lieu dans les années où il n'y aura pas de cours de répétition, les autres années seulement un exercice. Les exercices de tir auront lieu par petits détachements, dans les districts, et à raison de 15 coups par homme.

La munition sera fournie par l'Etat et les cibles par les communes à raison d'une cible (coût environ fr. 10) par 5 hommes portant fusil établis dans la commune ; toutefois on ne pourra exiger plus de 30 cibles. Enfin, tous les officiers de l'élite et de la réserve sont tenus de faire partie de sociétés de tir.

Quant à la loi sur les sociétés de tir de 1861, elle porte la subvention à fournir par l'Etat pour chaque membre à un minimum de 50 coups par an, en munitions ou en argent. Il résultera de ces décisions une augmentation de dépenses pour l'Etat d'environ 20 à 25,000 fr. par an. L'autre loi militaire supprime la différence entre l'élite et la réserve pour l'avancement des officiers de l'infanterie.

France. De nouveau et dans deux séances consécutives, les 13 et 14 juin, l'Assemblée nationale a eu le plaisir d'entendre M. le général Trochu parler des grands événements militaires auxquels il a été personnellement mêlé. L'exposé détaillé qu'il en a fait brille autant par la clarté et la sincérité du fond que par l'élégance et la finesse de la forme. A tous les points de vue c'est une page d'histoire du plus haut prix, la plus importante peut-être qui ait été fournie jusqu'ici par la France sur la tragique année 1870-71.

Les émouvantes paroles de M. le général Trochu viennent confirmer plusieurs appréciations qui ne reposaient encore que sur des suppositions et y ajouter des faits qui n'avaient point encore passé dans la publicité. On sait maintenant d'une manière authentique que c'est à l'insistance de l'impératrice Eugénie et du comte Palikao que fut dû le fatal mouvement de l'empereur Napoléon III et de Mac-Mahon de Châlons sur Sedan, au lieu de leur retraite sur Paris formellement convenue avec le général Trochu, et cela par la seule crainte que « l'empereur ne rentrât pas vivant aux Tuileries. » On sait comment Trochu, en suspicion depuis longtemps, mais surtout depuis son dernier commandement, dont il était en fait presque évincé, se trouva dans l'impossibilité matérielle de défendre le Corps législatif et de ne pas devenir président du gouvernement du 4 septembre. On sait comment il fut ensuite condamné à un système tout passif de défense de la capitale par le manque de ressources en personnel organisé, en matériel convenable, en ouvrages de fortification dignes des armes modernes, et par toutes sortes de difficultés matérielles et morales, y compris celle de faire croire à la réalité du siège ; comment la victoire trop célébrée de Coulmiers et les illusions qu'elle provoqua le forcèrent à changer un plan longuement préparé de grande sortie sur Rouen contre une autre vers le sud, qui donna les échecs des batailles de Villiers et de Champigny du 30 novembre au 2 décembre ; comment un projet postérieur d'offensive au Sud, vers Chatillon, fut changé par son conseil de guerre en grande sortie à l'ouest, ce qui amena la bataille encore perdue de Busenval le 19 janvier ; comment enfin il tint quatre mois et demi, tandis qu'il n'avait jamais cru à une résistance au-delà de 60 jours ni à un secours efficace des armées de province, quoique maintes proclamations sonores eussent émis juste le contraire de cette conviction ; comment sa défense enfin n'eut jamais d'autre prétention que d'être une « héroïque folie » !

En somme ce discours, qui fut goûté de l'Assemblée et qui pouvait l'être à quelques égards, fait certainement l'éloge du noble et franc caractère ainsi que des sentiments humanitaires et patriotiques de l'honorable général. Non-seulement il le justifie complètement de tout reproche de trahison, mais il le montre sous un nouveau et très-favorable jour, comme un orateur que la chaleur du cœur et la vigueur de l'esprit peuvent élever aux plus hauts degrés de l'éloquence, comme un philosophe aux vues les plus larges quoique généralement tournées au noir, comme un citoyen éminemment vertueux et pieux, possédé sans cesse de la passion du devoir, de l'honneur, du bien public.

Après cela, et en raison même du respect que nous professons pour tant de précieuses qualités et pour l'homme qui en fit un si touchant usage, qu'on nous pardonne de dire que cette belle apologie n'atteint point du tout son but essentiel ; qu'au contraire, au point de vue des aptitudes au commandement en chef, l'honorable général s'est plutôt loyalement confessé et accusé qu'il ne s'est disculpé. La sincérité émue avec laquelle il a donné pour des titres d'estime

quelques-unes de ses faiblesses ou erreurs stratégiques les plus notoires prouve qu'aujourd'hui même il n'a pas encore une idée nette de la tâche militaire qu'il avait à remplir ni des conditions élémentaires de la défense d'un grand camp retranché. Ses vues n'allèrent évidemment pas plus loin, au début, que de s'y renfermer hermétiquement ; un peu plus tard, que de s'en échapper de son mieux. Dès le 10 août déjà, il aurait voulu mettre dans cette prison toutes les forces françaises, Bazaine, Mac-Mahon, l'empereur ; « alors la France, s'écrie-t-il, aurait peut-être été sauvée, » ce qui est d'autant plus possible qu'à ce moment elle était loin d'être perdue, et que 40 mille hommes seulement de plus à la bataille du 18 eussent changé totalement la face des choses, sans compter ce qui aurait pu être fait depuis lors. Dès que le siège de Paris devient réel, Trochu ne pense plus qu'à sa fameuse sortie sur Rouen, dont le but principal n'eût été que de faire évader 50 mille assiégés qu'il avait eu plein loisir, avant l'investissement, d'envoyer à l'aise ou même de laisser sur la Seine-Inférieure ou ailleurs.

Excellent camarade, le général Trochu, pour rendre toute justice à son chef du génie Chabaud-Latour, déclare que c'est ce général seul qui a présidé aux gigantesques travaux complémentaires de fortification élevés autour de Paris. Alors il eût mieux fait de lui céder aussi le commandement suprême, car de tels travaux, séparés de l'idée générale de leurs fonctions dans la défense, devaient ou imposer celle-ci ou l'entraver ; d'où il paraît que cette idée n'a pas même existé, sauf pour la direction de Rouen, où elle ne fut pas exécutée par suite d'une prétendue pression de l'opinion publique en sens inverse. En somme absence de toute volonté effective, c'est-à-dire le pire défaut d'un commandement en chef.

M. le général Trochu ne croyait pas à ses trop jeunes troupes parisiennes, et la bataille de Busenval lui prouva qu'il n'avait pas tort, car un tiers de ses pertes, dit-il, provinrent de balles amies et affolées. Alors on ne comprend guère l'espérance du succès qu'il exprime au cas où il eût pu engager une vraie bataille d'infanterie en rase campagne, plutôt que de se butter toujours contre la seule artillerie prussienne en forte position. Si l'on note d'ailleurs qu'il comptait moins encore sur les armées provinciales improvisées, dont il eût voulu conséquemment borner le rôle, au rebours des parisiennes, à se bien barricader dans quelques villes, et que dans son livre rappelé à la tribune il ne fait pas plus de cas des vieux soldats, on voit qu'un mélancolique penchant à la défiance domine trop les jugements de l'honorable général pour qu'on ne s'en défie aussi quelque peu, sans mettre le moins du monde en doute leur complète sincérité.

L'honorable général Trochu dit encore que le grand état-major prussien se concentra à Versailles à cause de l'importance de cette grande ville ouverte, à cause de ses alentours en fouillis, etc. Ce fut bien plutôt, pensons-nous, pour y tenir la ligne intérieure entre Paris et ses armées de secours. Mais les avantages des lignes intérieures et des positions centrales semblent quelque chose d'inconnu au défenseur de Paris, si même ils n'apparaissent comme autant de dangers à la lugubre stratégie tant pis qui semble être son seul ressort militaire.

Par trop préoccupé de la postérité, M. le général Trochu prit soin d'assurer sa mémoire dès le début de la crise contre ses péripéties malheureuses, de se justifier de la défaite avant même d'engager la bataille. Aujourd'hui, il invoque naïvement ces soins personnels comme autant de preuves de sa prévoyante sagacité ; il cite solennellement une déclaration au comte Daru et un testament olographe fait en juillet 1870 annonçant de tristes perspectives à la France, comme si jamais grand malheur manqua de ses prophètes et comme si de telles prophéties étaient nécessairement des remèdes. Bien d'autres soucis, semble-t-il, pouvaient absorber un officier d'un si haut rang au moment d'une telle entrée en campagne. Il fallait, selon l'expression de Bossuet à l'éloge du grand Condé, songer tout d'abord à bien faire, la gloire viendrait après. Des chefs d'armée, de corps d'armée, de division même, n'ont besoin, pour fonder leur réputation, que du témoignage de leurs

actes, fort supérieur à toutes les déclarations possibles, si bien corroborées et notariées qu'elles soient.

Enfin, simple détail, pourquoi tant parler de la démoralisation et de l'indiscipline de l'armée? pourquoi surtout les attribuer au 2 décembre, à la révolution de 1848, même à celle de 1830, quand on a tant dit le contraire, et non sans raison, après Mentana, après Mexico, Pékin, Solferino, Sébastopol, Isly, la Smala, Anvers, etc., etc.? Ce qui démoralise le plus les armées, ce sont les chefs qui ne savent pas se mettre à l'unisson avec elles, et qui n'ont pas le bonheur de pouvoir leur offrir la compensation du succès. Il y eut dans tous les temps de tels chefs; il y en eut trop en 1870 dans les hauts parages de l'armée française; point n'est besoin, pour trouver des causes de démoralisation, d'aller plus loin et de faire le procès à tout un demi-siècle.

Quoiqu'il en soit, ce petit réquisitoire contre les temps modernes, formulé en toute sincérité d'humeur sombre sans nul doute, a fortement touché la fibre bienveillante de l'Assemblée. En revanche, il a attiré à l'auteur une réplique assez verte et fort juste en somme d'un de ses collègues, le général Chanzy, en ce qui concerne les opérations des armées de province, de l'armée de la Loire notamment. (1) D'autres répliques suivront probablement, et ce n'est pas sans curiosité que nous attendons celles du général Palikao, de M. Gambetta et de quelqu'un des officiers généraux de la défense de Paris.

— D'après l'*Avenir militaire*, nouveau journal français qui semble appelé à un grand succès, l'armée qui vient de dompter l'insurrection de Paris comptait, outre le grand état-major du maréchal Mac-Mahon et de son chef d'état-major, général Borel, 22 généraux de division, dont 6 fonctionnèrent comme chefs de corps d'armée, MM. de Ladmirault, de Cisse, de Barail (cavalerie), Douay, Clinchant, Vinoy; 43 généraux de brigade; 53 régiments d'infanterie de ligne, dont 26 de marche et 12 provisoires; 11 bataillons de chasseurs, dont 10 de marche; 2 régiments d'infanterie et 2 de fusiliers de marine; 1 régiment de gendarmes à pied; environ 4 régiments de garde républicaine et de gardiens de la paix mobilisés; en outre 18 régiments de cavalerie et 88 batteries, dont moitié de mitrailleuses. En tout environ 150 mille hommes.

(1) A ce propos le général Chanzy a confirmé un fait assez piquant déjà à moitié dévoilé. Il avait sous ses ordres, pendant qu'on les vouait à la proscription avec un redoublement de zèle, les princes d'Orléans incognito. L'un d'eux, sous le pseudonyme de capitaine Robert Lefort, fut même décoré pour sa bravoure, et l'on apprit alors seulement qu'il n'était autre que le jeune duc de Chartres, un vétéran d'ailleurs des guerres d'Amérique et d'Italie.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie; V. BURNIER, major fédéral du génie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

IL VIENT DE PARAÎTRE
chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse:
ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE
Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV
par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse.
2^{me} édition, augmentée d'un
avant-propos sur la guerre de 1870.
1 vol. in-8°. Prix: 5 francs.
